



# Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex  
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : [navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)  
[www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT :

Franck MIKULA  
0608170066

Roissy, le 3 février 2012

### **GRÈVE TRANSPORT AÉRIEN MAINTENUE DU 6 AU 9 FÉVRIER**

Les syndicats nationaux et les fédérations nationales du transport aérien se sont réunis aujourd'hui et ont décidé de maintenir leur mouvement du 6 au 9 février pour s'opposer à la proposition de loi relative à l'organisation du service et à l'information des passagers des entreprises de transport aérien de passagers qui a été votée le 24 janvier par les Députés et qui doit être étudiée par les Sénateurs mi-février.

Aucune concertation préalable n'a été organisée par le Gouvernement avant ce projet qui vise à restreindre le droit de grève des salariés du transport aérien. Pourtant, l'article 1<sup>er</sup> du Code du travail prévoit que tout projet de réforme portant sur les relations individuelles et collectives du travail doit faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales.

Outre le fait qu'une telle restriction du droit de grève n'est sans doute pas conforme à la Constitution, elle aura pour conséquence d'affaiblir le dialogue social et de réduire le droit des salariés à la négociation collective de leurs conditions de travail et de rémunération à une simple faculté de quémander des faveurs à leurs patrons.

Pour s'opposer à cette loi de circonstance électorale, populiste et démagogue, l'ensemble des syndicats de toutes les professions de l'aérien appelle tous les salariés à une première période d'action du 6 au 9 février.

